



DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Où déposer ? Police Municipal, Place Victor Hugo ou Accueil de la Mairie, 50 rue Jean Jaurès
ou par courriel : arretes@ville-fachesthumesnil.fr

N° d'enregistrement courriel : |_|_|_|_|/|_|_|_|

A - Le demandeur :

- Particulier Service Public Maître d'oeuvre / Conducteur d'opération Entreprise / Association

Nom : Prénom :
Dénomination : Représentée par :
Adresse : Numéro Extension Nom de la voie :
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité :
Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :@.....
↳ Pour éviter tout risque d'erreur , merci de bien orthographier votre adresse courriel

B - Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Dénomination : Représentée par :
Adresse : Numéro Extension Nom de la voie :
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité :
Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :@.....
↳ Pour éviter tout risque d'erreur , merci de bien orthographier votre adresse courriel

C - Localisation du site concerné par la demande :

- Adresse du demandeur
 Adresse du bénéficiaire
 Autre adresse : numéro : Extension : Nom de la voie :

D - Objet de la demande (*)

- Echafaudage sans fixation au sol
 Monte charge
 Benne
 Dépôt de matériaux – préciser sa nature :
 Stationnement provisoire (engin, grue, baraque de chantier, bureau de vente,...)
 Stationnement de véhicule : préciser déménagement emménagement autres :
 Palissade de chantier sans fixation au sol/ Barrières de chantier
 Engin de levage mobile, nacelle,....
 Occupation commerciale non soumise à redevance (terrasse café, restaurant, étalage, mobilier urbain,etc)
 Autre (précisez)

(*) Fournir les références de la **déclaration préalable (DP)** ou **permis de construire (PC)** délivré par le service Urbanisme si concerné :

|_|_| |0|5|9| |2|2|0| |_|_| - |_| |_|_|_|_|

E – Emprise au sol / Dimensions de l'installation (à renseigner impérativement)

Longueur : Largeur : Hauteur :

F - Besoins souhaités :

- Stationnement sur emplacement matérialisé Sur trottoir
 Stationnement sur zone en alternée Sur chaussée (occasionnant gêne de la circulation)
 Autre (précisez) : Sur voie bus

G - Date(s) prévue(s) :

Du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| au |_|_| |_|_| |_|_|_|_| soit |_|_| jours (*)

↳ Dans l'éventualité d'un délai supérieur à celui initialement prévu, il s'avère impératif d'en aviser la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine au mois 5 jours avant

J'atteste de l'exactitude des informations fournies,

Fait à Faches Thumesnil,

Demande déposée le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Lu et approuvé,

Signature du demandeur,

• La demande est à transmettre **15 jours avant**, minimum. La délivrance d'un arrêté n'est pas soumis à redevance.